REPUBLIQUE FRANÇAISE **2025/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 mars 2025

DCM N° 25-03-27-5

Objet : Soutien à diverses associations culturelles dans le domaine de la musique et complément de programmation.

La Ville de Metz souhaite apporter son soutien aux associations culturelles messines qui développent une activité de diffusion et de pratique artistique en amateur dans le domaine de la musique pour l'exercice 2025.

1- Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la musique.

La Ville poursuivra cette année son accompagnement aux chorales amateures actives à Metz ainsi qu'à des opérations singulières autour du chant et de la musique, à l'exemple du Printemps des Maîtrises ou encore du Festival Classic Metz'ival qui aura lieu fin juillet / début août 2025 dans des lieux du patrimoine messin ainsi que dans plusieurs communes de l'Eurométropole de Metz.

Le Printemps des Maîtrises, organisé tous les deux ans par la Maîtrise de la Cathédrale proposera en mai 2025, la découverte d'un répertoire varié, interprété par plusieurs chœurs d'enfants (école de musique de Metz-Sablon, Reims, Haguenau, Colmar, Liège) qui se produiront dans différents lieux de Metz et de la Moselle ainsi que des masterclass ouvertes à tous.

Les autres demandes associatives de subventions pour 2025 portent sur le fonctionnement et/ou sur des projets culturels particuliers et ont été étudiées selon les critères suivants : siège social à Metz, activité et impact sur le territoire, qualité artistique, dynamisme et attractivité des actions menées au regard de l'intérêt public local.

2- Complément de programmation.

À l'occasion des Fêtes de la Mirabelle et des Fêtes de la Saint-Nicolas 2025, il est proposé de soutenir des associations qui réaliseront des décors scénographiques par le versement de subventions pour un montant total de 25 900 euros, correspondant à un montant identique de 3 700 euros par association dont :

- 2 700 euros pour les Fêtes de la Mirabelle,
- 1 000 euros d'acompte pour les Festivités de la Saint-Nicolas (sur une subvention totale de 1 750 euros).

Au vu de ces différentes demandes associatives, il est proposé au Conseil Municipal d'y répondre favorablement et de verser des subventions pour un montant total de 64 400 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et suivants,
VU les demandes de subvention formulées par diverses associations culturelles pour 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local que revêtent les activités des associations culturelles dans le domaine de la musique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 38 500 euros aux associations culturelles suivantes dont 26 000 euros au titre du fonctionnement et 12 500 euros au titre du projet :

	Fonctionnement	Projet
INECC Mission Voix Lorraine	15 000 €	
Classic Metz'ival (9e édition du festival fin juillet / début août 2025)		6 000 €
Le Concert Lorrain	5 000 €	
Maîtrise de la Cathédrale de Metz (dont 2 000 € pour le projet « Printemps des Maîtrises en mai 2025)	3 000 €	2 000 €
Parcours d'artistes (Projet d'ouverture des ateliers d'artistes en mars et sur la période de fin d'année 2025)		2 500 €
Abrazo Tango (8e Festival du tango argentin en mai 2025 et les 24h de Metz en octobre 2025)		1 000 €
ALCEMS (34e Concert européen des élèves de Sarre et de Lorraine le 7 mai 2025 à l'Arsenal Jean-Marie Rausch)		1 000 €
Union Saint Martin de Metz Magny	1 000 €	
Le Tourdion	700 €	
Des masques, des voix	500 €	
AMECI (Ass. Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	350 €	
Intermède	150 €	

La Croch'Cœur	150 €	
La Villanelle	150 €	

- **D'ATTRIBUER** des subventions, pour un montant total de 25 900 euros, aux associations qui réaliseront en 2025 des créations scénographiques pour les Fêtes de la Mirabelle et de la Saint-Nicolas, soit 3 700 euros par association, dont 2 700 euros pour Mirabelle et un acompte de 1 000 euros pour Saint-Nicolas sur un total prévu de 1 750 euros.

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	3 700 €
Échanges Lorraine Ukraine	3 700 €
Fédération Familles de France de Moselle	3 700 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	3 700 €
La Renaissance de Metz-Devant-les-Ponts	3 700 €
Les Gwendolines	3 700 €
Secours Catholique, délégation de Moselle	3 700 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions